

***"Piratages de comptes et usurpation d'identité :
comment protéger les utilisateurs sans les
contraindre ?"***



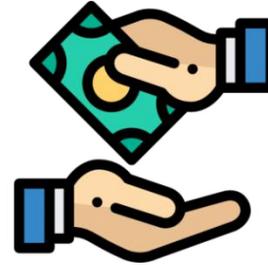
Webinaire Mercatel, 12 avril 2023

Pierre BIENVENU, Chef-adjoint du
service des moyens de paiement
scripturaux

Cartographie des typologies d'usurpation



Usurpation d'identité du nouveau client (auprès d'une banque, d'un commerçant...)



Usurpation d'identité du bénéficiaire ou du donneur d'ordre (dirigeant, fournisseur, notaire, administré...)



Usurpation d'identité du payeur



Usurpation d'identité d'un interlocuteur de confiance (administrations, banques, fournisseurs de services...)

Mobilisant différentes techniques plus ou moins sophistiquées: hameçonnage par SMS ou par téléphone, fausse signature, vol et contrefaçon de pièces d'identité, vol et contrefaçon de moyens de paiement, pénétration dans un compte ou une messagerie électronique, achats de données sur l'internet profond... mais aussi l'hypertrucage (*deepfake*)

Être acteur de sa propre sécurité numérique



Face aux risques d'usurpation d'identité, mieux sécuriser les opérations à distance qui sont connexes aux paiements



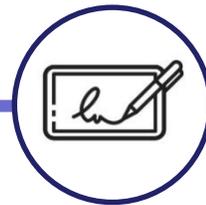
Ouvrir un compte bancaire



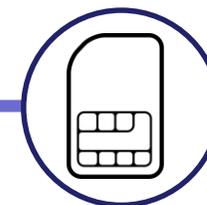
Se connecter à son espace client



Communiquer ses coordonnées bancaires aux administrations



Signer un mandat de prélèvement



Demander une nouvelle carte SIM

Régulation & référentiels



ANSSI (ex: Prestataires de vérification d'identité à distance, PVID)

Plusieurs solutions d'identité numériques existantes ou en cours de développement



L'Identité Numérique



Rapport 2021 de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Des recommandations pour renforcer la sécurité des paiements

1 – Acteurs de la chaîne des paiements



Recourir à des moyens d'identification électronique de niveau approprié pour sécuriser **l'entrée en relation** auprès des établissements financiers, et **les moyens d'authentification** des marchands et des opérateurs téléphoniques

2 – Entreprises & Administrations



Soutenir l'utilisation d'identités numériques et de signatures électroniques suffisamment avancées pour **sécuriser les opérations sensibles en amont du paiement** (mandats de prélèvement, changement des coordonnées bancaires)

3 – Grand public



Suivre les **conseils de prudence** pour limiter les risques d'usurpation et encourager l'utilisation de **solutions d'identité numérique sécurisées** et respectueuses de la protection des données personnelles